

COMMUNE DE VERQUIGNEUL
SEANCE DU 20 JUIN 2014

* * *

CONVOCATION DU 13 juin 2014

* * *

- ORDRE DU JOUR -

A) FINANCES

1. Vote du Compte Administratif 2013 Commune – Parc de la Loisne
2. Affectation des résultats Commune – Parc de la Loisne
3. Approbation des comptes de gestion Commune – Parc de la Loisne
4. Vote du Budget Supplémentaire 2014 Commune – Parc de la Loisne
5. Copieur Konica Develop Inéo + 360 – prolongation du contrat de service
maintenance – signature
6. Groupe Scolaire Marie-Paul Armand – Médiathèque Jean Baclet : entretien
de l'installation de chauffage et de production d'eau chaude –
renouvellement du contrat de maintenance - signature

B) ANIMATION – CULTURE – SPORT – JEUNESSE

7. Péricolaire – nouvelles grilles tarifaires applicables à compter du 1^{er} septembre
2014
8. Vote de subventions

* * * *

Suivant convocation du treize juin deux mil quatorze, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vingt juin deux mil quatorze à dix neuf heures sous la Présidence de Monsieur Bruno CHRETIEN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CHRETIEN Bruno - Me LEROUX Géraldine – M. CAPPEL Roger - Me BASSOM-TAILLIEZ Françoise - M. ROLLAND Philippe – Me COUSSEMENT Valériane - M. PAVY Alfred - Me DUBOIS Virginie - Me DELETTRE Cathy - M. RAOULT David – Me ROLLAND Jennifer – M. KIATOSKI Michel - Me DENIZART Monique - Me TOMASZEWSKI Marylène - M. HAVEGHEER Dominique –

PROCURATIONS : M. PETIT René a donné procuration à M. KIATOSKI Michel
Me EVRARD Françoise a donné procuration à Me DELETTRE Cathy
M. DEGRUGILLIER Robert a donné procuration à M. CHRETIEN Bruno
Me SINGER Maryline a donné procuration à M. HAVEGHEER Dominique

* * * * *

Madame ROLLAND Jennifer est élue secrétaire de séance.

* * * * *

1)VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Commune et Parc de la Loisne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Considérant que Monsieur PAVY Alfred, Conseiller Municipal le plus âgé, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur CHRETIEN Bruno, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur PAVY Alfred pour le vote du Compte Administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2013 dressé par le comptable de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le Compte Administratif au titre de l'année 2013.

Commune

	Recettes	Dépenses	Solde 2013	Résultat 2012	C A 2013
Fonctionnement	2 504 852,35	1 992 357,70	512 494,65	511 613,95	1 024 108,60
Investissement	2 375 477,48	1 657 930,74	717 546,74	-1 061 280,50	-343 733,76
TOTAL GENERAL	4 880 329,83	3 650 288,44	1 230 041,39	-549 666,55	680 374,84

- Résultat brut de clôture :
 - Excédent de : 1 024 108.60 € en section de fonctionnement
 - Déficit de : 343 733.76 € en section d'investissement
- Constate le montant des restes à réaliser 2013 en section d'investissement à :

DEPENSES	
CHAPITRE 21	
Article 2157 - Matériel et outillage de voirie	2 562,00 €
CHAPITRE 23	
Article 2313 - Construction	1 219,92 €
Article 2315 - Installations, matériel et outillage technique	258 744,85 €
Total	262 526,77 €

Considérant qu'il convient de couvrir le besoin de financement en investissement qui se décompose en

C A 2013	-	343 733,76 €
RAR recettes		
RAR dépenses	-	262 526,77 €
TOTAL	-	606 260,53 €

Le Conseil Municipal décide :

D'affecter au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) 606 260,53 €
D'affecter au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) 417 848,07 €

Parc de la Loïse

	Recettes	Dépenses	Solde 2013	Résultat 2012	C A 2013
Fonctionnement	12 011,02	2 580,59	9 430,43	575,45	10 005,88
Investissement	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL GENERAL	12 011,02	2 580,59	9 430,43	6 575,45	16 005,88

- Résultat de clôture :
 - excédent de : 10 005,88 € en section de fonctionnement
 - excédent de : 6 000,00 € en section d'investissement

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2)AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Commune et Parc de la Loisine

a) Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2013,

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2013 arrêté à :

Section de fonctionnement	1 024 108.60 €
Section d'investissement	- 343 733.76 €

Considérant les restes à réaliser 2013 à :

Dépenses d'investissement	262 526.77 €
Recettes d'investissement	0.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Affecte la somme de 417 848.07 € en fonctionnement au compte 002

Dit que 606 260.53 € (- 343 733.76 € - 262 526.77 €) seront affectés en investissement au compte 1068.

Clôture 2013			
Fonctionnement	1 024 108,60 €	1 024 108,60 €	
Investissement	- 343 733,76 €	- 606 260,53 €	Report compte R 1068
RAR en dépense	- 262 526,77 €		
RAR en recette	- €		
Total		417 848,07 €	Report compte R 002

b) Parc de la Loisine

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2013 arrêté à :

Section de fonctionnement	10 005.88 €
Section d'investissement	6 000.00 €

Considérant les restes à réaliser 2012 à :

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €

Le Conseil Municipal décide :

D'affecter au compte 001 Solde d'exécution d'investissement reporté	6 000.00 €
D'affecter au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)	10 005.88 €

L'affectation des résultats de la commune et de la gestion du Parc de la Loisine est approuvée à l'unanimité.

3) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Commune et Parc de la Loisine

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 de la commune et du Parc de la Loisine et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion de la Commune et du Parc de la Loisine dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la commune et du Parc de la Loisine de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,
Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2013 de la commune et du Parc de la Loisine en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion de la Commune et du Parc de la Loisine dressés, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4)VOTE DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2014

Commune et Parc de la Loisine

Le Conseil Municipal passe à l'examen du budget supplémentaire 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

			Depenses	Recettes
RAR en dépenses (Article : voir détail des RAR)		+	262 526,77 €	
RAR en recettes (Article : voir détail des RAR)				- €
Solde d'exécution de section d'investissement reporté (D 001)		+	343 733,76 €	
Excédents de fonctionnement capitalisés (R 1068)				+ 606 260,53 €
Résultat de fonctionnement reporté (R 002)				+ 417 848,07 €
Virement à la section d'investissement (D 023)		+	322 648,07 €	
Virement de la section de fonctionnement (R 021)				+ 322 648,07 €
<u>Détail des nouvelles dépenses de fonctionnement</u>				
Article 60611 Eau et assainissement		+	1 000,00 €	
Article 606121 Energie-Electricité		+	10 000,00 €	
Article 606122 Gaz		+	10 000,00 €	
Article 60622 Carburants		+	1 500,00 €	
Article 60623 Alimentation		+	1 500,00 €	
Article 60632 Fournitures de petit équipement		+	1 000,00 €	
Article 60633 Fournitures de voirie		+	1 000,00 €	
Article 6064 Fournitures administratives		+	1 000,00 €	
Article 612 Redevances de crédit-bail			12 000,00 €	
Article 6135 Locations mobilières		+	5 000,00 €	
Article 61523 Voies et réseaux		+	500,00 €	
Article 61558 Autres biens mobiliers		+	5 000,00 €	
Article 6156 Maintenance		+	1 000,00 €	
Article 6182 Documentation générale et technique		+	1 000,00 €	
Article 6184 Versements à des organismes de formation		+	5 000,00 €	
Article 6185 Frais de colloques et séminaires		+	500,00 €	
Article 6226 Honoraires		+	20 000,00 €	
Article 6236 Catalogues et imprimés		+	1 000,00 €	
Article 6247 Transports collectifs		+	2 000,00 €	
Article 6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés		+	2 200,00 €	
Article 6475 Médecine du travail, pharmacie		+	13 000,00 €	
<u>Détail des nouvelles dépenses d'investissement</u>				
Article 2051 Concessions et droits similaires		+	2 000,00 €	
Article 21318 Autres bâtiments publics		+	3 000,00 €	
Article 21578 Autre matériel et outillage de voirie		+	8 000,00 €	
Article Article 2183 Matériel de bureau et informatique		+	7 000,00 €	
Article 2184 Mobilier		+	3 000,00 €	
Article 2188 Autres		+	10 000,00 €	
Article 2313 Constructions		+	200 000,00 €	
Article 2315 Contructions voirie		+	89 648,07 €	
			1 346 756,67 €	1 346 756,67 €

a) Gestion du parc

			Depenses		Recettes
Solde d'exécution de section d'investissement reporté (R 001)				+	6 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (R 002)				+	10 005,88 €
Virement à la section d'investissement (D 023)		+	8 005,88 €		
Virement de la section de fonctionnement (R 021)				+	8 005,88 €
Article 6068 Autres matières et fournitures		+	1 000,00 €		
Article 61558 Autres biens mobiliers		+	1 000,00 €		
<u>Détail des nouvelles dépenses d'investissement</u>					
Article 165 Dépôts et cautionnements reçus		+	6 000,00 €		
Article 2188 Autres immobilisations corporelles		+	8 005,88 €		
			24 011,76 €		24 011,76 €

Les dits budgets sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

5) COPIEUR KONICA DEVELOP INEO + 360 – PROLONGATION DU CONTRAT DE SERVICE MAINTENANCE - SIGNATURE

Par délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2011, deux contrats avaient été signés : un pour la location d'un copieur KONICA DEVELOP + 360 noir et blanc et couleur avec la société A4 Systèmes de Cuncy qui aujourd'hui nous appartient et un pour l'entretien de ce copieur (maintenance, déplacement, pièces, main d'œuvre, assistance, consommables, révisions périodiques, mises à jour des pilotes) avec la société BUROMATIC de Valenciennes pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2011.

Le contrat de maintenance est arrivé à échéance, il y a donc lieu de le prolonger pour une durée de trois ans à compter du 17 juin 2014 aux conditions suivantes :

Coût de la copie noir et blanc 0.00978 € HT
Coût de la copie couleur 0.06411 € HT.

Le Conseil Municipal décide :

- De prolonger le contrat de service maintenance avec la société BUROMATIC située Z.I. Parc d'Activité de l'Aérodrome Ouest 59316 Valenciennes Cedex 9 pour une durée de trois ans à compter du 17 juin 2014 pour le copieur de marque Konica Develop Inéo + 360 aux conditions ci-après :

Coût de la copie noir et blanc 0.00978 € HT

Coût de la copie couleur 0.06411 € HT.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de service maintenance avec la société BUROMATIC.

La dépense inhérente au contrat de location sera imputée sur les crédits inscrits au Budget à l'article 6156.

6) GROUPE SCOLAIRE MARIE PAUL ARMAND – MEDIATHEQUE JEAN BACLET : ENTRETIEN DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE ET DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE – SIGNATURE

Par délibération du 28 juin 2013, un contrat de maintenance a été conclu pour un an à compter du 1^{er} juillet 2013 pour l'entretien du matériel de chauffage et de production d'eau chaude installé au groupe scolaire Marie-Paul Armand et à la médiathèque Jean Baclet avec la société COEXIA ENERGIES située à Erquinghem Lys.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour des raisons de sécurité et de connaissance du matériel de chauffage et de production d'eau chaude installé au groupe scolaire Marie-Paul Armand et à la médiathèque Jean Baclet, il est nécessaire de confier le renouvellement de l'entretien et de la maintenance du chauffage et de la production d'eau chaude à la société COEXIA MAINTENANCE EXPLOITATION installé 2, rue Jacques Messenger 59175 Templemars et dont le siège social est situé 740, rue du Bac 59193 Erquinghem Lys.

La proposition de contrat prévoit un passage semestriel et annuel selon le type de matériel sur le site afin d'assurer les prestations systématiques nécessaires à l'entretien des installations.

Les interventions de dépannage non dues à l'entretien (coupure électrique, coupure gaz, vandalisme...) n'étant pas comprises dans le contrat, les modalités et les tarifs applicables figurent à la page 13 du contrat.

Après étude de la proposition, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le renouvellement du contrat de maintenance pour l'entretien du matériel de production de chauffage et d'eau chaude du bâtiment groupe scolaire Marie-Paul Armand et médiathèque Jean Baclet proposé par la société COEXIA MAINTENANCE EXPLOITATION dont l'agence de proximité est située 2, rue Jacques Messenger 59175 Templemars pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2014.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat pour trois ans à compter du 1er juillet 2014 pour une somme annuelle fixée à 5 065.00 € HT pour l'entretien du matériel de production de chauffage et d'eau chaude du bâtiment et pour un montant de 300 € HT par tonne pour la livraison de sel pour adoucisseur qui se fera par tonne par sac de 25 kgs à chaque livraison.

7) PERISCOLAIRE : NOUVELLES GRILLES TARIFAIRES APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2012, avait été instaurée une tarification modulée en fonction du quotient familial afin de respecter les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2014.

Enfants domiciliés à Verquigneul, inscrits dans le groupe scolaire Marie-Paul Armand, enfants du personnel communal travaillant dans les services de la commune de Verquigneul

Horaire	Q.F inférieur à 750.00 €	Q.F. supérieur à 750.00 €
matin	1.00 €	1.10 €
Soir et Mercredi matin	2.50 €	2.60 €

Il est rappelé que ces tarifs sont appliqués quelque soit l'heure d'arrivée ou de départ de l'enfant. Un goûter doit être prévu par les parents (sandwiches ou biscuits et boissons).

Le Conseil Municipal décide, à compter du 1^{er} septembre 2014, d'appliquer les tarifs ci-dessus pour les enfants domiciliés à Verquigneul, inscrits dans le groupe scolaire Marie-Paul Armand et pour les enfants du personnel communal travaillant dans les services de la commune de Verquigneul.

8) VOTE DE SUBVENTIONS

Par délibération du 29 avril 2014, le Conseil Municipal a voté les subventions aux associations pour l'année en cours.

❖ Lors de cette réunion, le Football Club de Verquigneul a bénéficié d'une subvention de 3 300.00 €.

Par courrier du 24 avril 2014, Monsieur COUSSEMENT Dany, Président du FC Verquigneul a sollicité la participation financière de la commune afin d'organiser un voyage le 22 juin prochain à Dieppe pour une rencontre de football entre les vétérans de Verquigneul et une équipe de vétérans normande et également l'achat de nouveaux ballons.

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 900.00 € au FC Verquigneul.

Après le départ de Madame COUSSEMENT Valériane, les membres du Conseil Municipal décident, par 15 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

- D'accorder une subvention de 900.00 € au Football Club de Verquigneul,

Intervention de Monsieur Dominique HAVEGHEER :

Le déplacement à Dieppe est plutôt un voyage d'agrément et il ne voit pas l'opportunité d'accorder une subvention.

Monsieur le Maire indique que le club avait 70 licenciés il y a 4 ans, qu'aujourd'hui le club compte plus de 150 licenciés et que, depuis 2013, une équipe de vétérans à été créée.

Le nombre de licenciés croissant d'année en année, les achats d'équipement et les dépenses à payer au District augmentent.

Derrière les buts, une haie d'aubépines a été plantée. Conséquence : beaucoup de ballons crevés.

Il est vrai que la demande de subvention aurait pu être plus détaillée.

❖ Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 avril 2014, a accordé une subvention à l'Amicale des Anciens et Anciennes Elèves de Verquigneul (A.A.A.E.V.) de 500.00 € pour sa section de danse country.

Or, les membres de la section danse country ont créé leur propre association dénommée « Dakota's Dancers de Verquigneul » enregistrée à la Sous-Préfecture de Béthune sous le numéro W622004662 en date du 17 avril 2014 et dont le siège social se situe 4, rue de Dourges à Verquigneul.

Par courrier en date du 2 mai 2014 adressé à Monsieur le Maire, Monsieur SOETE Christian a fait savoir que le versement de la subvention à l'A.A.A.E.V. dont il est président pour la section country devait être suspendu.

Monsieur le Maire propose d'accorder la subvention de 500.00 € à l'association « Dakota's Dancers de Verquigneul ».

Les membres du Conseil Municipal décident, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- D'accorder une subvention de 500.00 € à l'association Dakota's Dancers de Verquigneul.

A l'issue de la réunion, remarques de Monsieur Dominique HAVEGHEER :

- a) Organisation d'une vente de bijoux à en même temps que la Fête des Ecoles à la salle des associations alors que les représentants de parents d'élèves désiraient l'occuper pour la préparation de la fête.
- b) Contrat non renouvelé pour Monsieur Fabien PAYEN de Noeux-les-Mines qui travaillait au service technique et s'occupait également de l'informatique à l'école.
Monsieur le Maire indique que, pendant la campagne électorale, il avait mentionné sur les tracts qu'il embauchait des personnes de Verquigneul et non des extérieurs.
- c) Pour les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) une enseignante en Anglais de Noeux-les-Mines avait été recrutée.

Madame BASSOM Françoise indique qu'une enseignante habitant Verquigneul a été contactée et essaie d'organiser son emploi du temps afin de participer aux NAP de la commune.

- c) Création du nouveau site internet de la commune, Monsieur HAVEGHEER demande que les sources soient notées notamment en ce qui concerne l'histoire de Verquigneul et mentionne l'obligation de demander l'autorisation des personnes vivantes de figurer sur le site.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix neuf heures et cinquante cinq minutes.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant convocation du treize juin deux mil quatorze, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vingt juin deux mil quatorze à dix neuf heures sous la Présidence de Monsieur Bruno CHRETIEN, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Procurations : 4

Excusé : 0

Absent : 0

Votants : 19

Date de convocation

13 juin 2014

Date de réunion

20 juin 2014

ETAIENT PRESENTS : M. CHRETIEN Bruno - Me LEROUX Géraldine – M. CAPPEL Roger - Me BASSOM-TAILLIEZ Françoise - M. ROLLAND Philippe – Me COUSSEMENT Valériane - M. PAVY Alfred - Me DUBOIS Virginie - Me DELETTRE Cathy - M. RAOULT David – Me ROLLAND Jennifer – M. KIATOSKI Michel - Me DENIZART Monique - Me TOMASZEWSKI Marylène - M. HAVEGHEER Dominique –

PROCURATIONS : M. PETIT René a donné procuration à M. KIATOSKI Michel
Me EVRARD Françoise a donné procuration à Me DELETTRE Cathy
M. DEGRUGILLIER Robert a donné procuration à M. CHRETIEN Bruno
Me SINGER Maryline a donné procuration à M. HAVEGHEER Dominique

* * * * *

Madame ROLLAND Jennifer est élue secrétaire de séance.

* * * * *

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Bruno CHRETIEN